



CHANTIER PROPRE

Cahiers HABITER DURABLE
Fiche exemple

17b-19-21, rue d'Amsterdam
75008 PARIS

Septembre 2014

■ CONTEXTE

La rénovation de ces trois immeubles haussmanniens fait suite à l'acquisition auprès de la SNCF de plusieurs immeubles de bureaux du quartier Saint-Lazare en août 2007 par ICF La Sablière. Cette acquisition a permis la réalisation de 70 logements sociaux. L'usage d'origine (logement) des bâtiments a ainsi été retrouvée et l'offre sociale de logement dans le 8^e arrondissement

ment a augmenté de 16 %. La réhabilitation s'est faite en parallèle des travaux de la gare Saint-Lazare. L'ouverture des commerces pendant les travaux, le contexte urbain très dense (quartier de la gare Saint-Lazare), et la création de logements neufs dans un bâti haussmannien à préserver, ont constitué des difficultés qu'il a fallu surmonter.

Les immeubles de la rue d'Amsterdam comptent aujourd'hui 35 logements ainsi que des commerces en pied d'immeuble. La certification "Patrimoine Habitat & Environnement" a permis de valoriser le caractère patrimonial de cette rénovation.



Vues avant et après les travaux de rénovation depuis la rue d'Amsterdam
© Sylvie Solvet architecte

LES OBJECTIFS D'UNE CHARTE POUR UN CHANTIER RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

- limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier,
- limiter les risques sur la santé des ouvriers,
- limiter les pollutions de proximité lors du chantier,
- limiter les nuisances sur la biodiversité locale (arbres, arbustes, espèces rares ou protégées),
- limiter la quantité de déchets de chantier mis en centre d'enfouissement ou d'incinération.

Extrait du cahier Habiter Durable "Chantier propre"

■ IDENTITÉ DU BÂTIMENT

Année de construction : vers 1890
Livraison de la rénovation : décembre 2011
Typologie du bâti : haussmannien
Usage : logements locatifs sociaux
Surface de plancher : 4 400 m²
Coût : 5 300 000 € HT
Zone climatique définie par la RT2005 : H1a

■ INTERVENANTS

Maître d'ouvrage : ICF La Sablière
Maître d'oeuvre : Sylvie Solvet architecte
Economiste : Cabinet Thierry Silvert
Bureau d'études techniques : PC Tech
Entreprise générale : Paris Ouest Construction



© Mairie de Paris

■ CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Cette rénovation a reçu le label de "Chantier propre" grâce aux éléments suivants :

- Le choix des entreprises : il a été fait en tenant compte de leur sensibilité aux questions environnementales et de leur expérience en la matière.
- L'engagement des acteurs du chantier : tous se sont engagés dans cette démarche après une concertation générale lors de la préparation du chantier ; des responsables environnementaux ont été désignés.
- La communication : une personne s'est chargée de l'information afin d'anticiper les éventuelles réclamations des riverains.
- L'organisation du chantier : pour le bon déroulement du chantier, la circulation et le stationnement sur les voies publiques ou privées ont été organisés en concertation avec les différentes collectivités locales.
- Les nuisances : le personnel de chantier a été sensibilisé aux nuisances sonores ; le chantier a été systématiquement interrompu

durant la pause déjeuner du fait de la présence de brasseries à proximité, très fréquentées dans un quartier regroupant de nombreux bureaux.

- Le nettoyage de chantier : le chantier et les voies d'accès ont été nettoyés en récupérant les eaux sales.

- La pollution des sols, des eaux et de l'air : l'utilisation des produits dangereux a été limitée et les produits à risque étaient facilement identifiables.

- Le tri sélectif des déchets : celui-ci n'ayant pas été possible sur place, du fait de la rareté d'emprises disponibles sur le site, il a fallu faire procéder à ce tri en décharge agréée, moyennant la production systématique de bordereaux détaillés.

- Le bilan de chantier : les efforts et dispositions environnementales mises en place ont été mesurés et les réductions des nuisances ont été évaluées ; cette expérience sera reproduite et améliorée. ■

Rénovation "Patrimoine Habitat & Environnement"
Label "Chantier propre"
CERQUAL PATRIMOINE



Vue de la phase de curage de l'immeuble pendant les travaux de rénovation
© Sylvie Solvet architecte



Vue de la phase de curage de l'immeuble pendant les travaux de rénovation
© Sylvie Solvet architecte

Le maître d'ouvrage doit être à l'origine de la démarche du chantier "à faibles nuisances". Il est instigateur et responsable du projet dans son ensemble.

Le maître d'œuvre est, de son côté, chargé de coordonner la bonne application de la charte pendant les travaux par l'entreprise.

Extrait du cahier Habiter Durable
"Chantier propre"